



MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 13 février 2024

2024-02-04

L'an deux mille vingt-quatre et le mardi treize février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence : Cédric Milani, Maire
Présents : Marc Rochet, Karine Mollier, Gilbert Longo adjoints
Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani, conseillers,
Absent excusé et représenté
Absent excusé et non représenté : Léa Mollier, Maryline Rivollet
Secrétaire de séance : Karine Mollier

Date de la convocation : 07 février 2024
Nombre de conseillers en exercice : 9
Nombre de conseillers présents : 7

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en préfecture le :

• **Objet : Délibération Affectation de résultat 2023**

Le conseil municipal a élu Mr ROCHET Marc comme président de séance pour présenter le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur MILANI Cédric, maire.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2023**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement **2023**
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-55 585,12 €		-11 020,65 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	-66 605,77 €
				0,00 €		
FONCT	325 351,75 €	55 585,12 €	59 461,40 €	Recettes		329 228,03 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

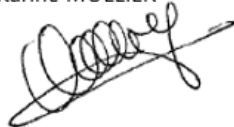
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2023	329 228,03 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		66 605,77 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		262 622,26 €
Total affecté au c/ 1068 :		66 605,77 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents Approuve l'affectation de résultats pour l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré le jour susdit, au registre sont les signatures.

A St Albin de Vaulserre,
Le 13 février 2024.

Secrétaire de Séance
Karine MOLLIER



Maire,
Cédric Milani



Ont signé aux registres des délibérations :